



Centre Communal d'Action Sociale

## DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2025\_22\_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

**Objet :**

INSERP Formation

**Le Président du CCAS de VIF (Isère)**

**DÉCIDE**

**De conclure**, avec INSERP Formation – 16 impasse des jonquilles 38500 VOIRON :

Une convention relative à la formation professionnelle SST Initial (Sauveteur Secouriste du Travail) au sein de l'Ehpad Le Clos Besson.

**De signer** la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 07 avril 2025

Par délégation du Conseil d'Administration,

Le Président du CCAS

Guy GENET



*Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.*